

GUIDE PRATIQUE DEMANDEUR D'EMPLOI

Vous êtes demandeur d'emploi, vous souhaitez accéder à l'une des formations proposées par l'ESPE mais vous ne savez pas comment procéder...



Vos interlocuteurs

Conseiller Pôle
Emploi

POLE FORMATION
Service Formation
Prof. Continue
ESPE

04 73 31 73 04
christel.parisot@uca.fr

Conseiller Pôle
Emploi

POLE FORMATION
Service Scolarité **ESPE**
04 73 31 71 69
scolarite.espe@uca.fr

POLE FORMATION
Service Formation
Prof. Continue
ESPE
04 73 31 73 04
christel.parisot@uca.fr

EN FORMATION

1 Votre projet professionnel

- Réaliser votre bilan personnel et professionnel
- Définir votre projet professionnel



Vous pouvez mobiliser gratuitement votre conseil en évolution professionnelle (CEP)

- Se renseigner et cibler une formation
- Prendre contact avec le service de formation continue de l'ESPE Clermont Auvergne



Vous pouvez demander à intégrer une formation sans disposer du diplôme normalement requis. Pour cela, il est nécessaire de faire une demande de Validation des acquis professionnels (VAP). Démarche à effectuer en amont de l'inscription.

2 La prise en charge financière

- Faire valider votre projet de formation par votre conseiller Pôle Emploi
- Se renseigner sur les possibilités de prise en charge financière



Votre projet est validé et pris en charge financièrement

- Accomplir les modalités administratives demandées par le Pôle Emploi



Le financement peut concerner la prise en charge de vos frais de formation et/ou votre rémunération/indemnisation pendant votre période de formation.



Votre projet est validé mais n'est pas pris en charge financièrement

- Se renseigner auprès de Pôle Emploi pour définir votre statut d'inscription à l'université et accomplir les modalités administratives exigées



Le statut de demandeur d'emploi n'implique pas nécessairement l'inscription en tant que stagiaire de la formation continue à l'université.



Vous pouvez, sous certaines conditions, mobiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour compléter votre financement.

3 La candidature

- Déterminer votre statut d'inscription à l'université
- Déposer votre dossier de candidature à la formation et prendre connaissance de la décision relative à votre dossier
- Confirmer votre souhait d'entrer en formation

4 L'inscription administrative (IA)

- Suivre la procédure d'inscription indiquée par le Pôle Formation de l'ESPE
- Constituer et déposer votre dossier d'inscription
- Signer votre contrat en cas d'inscription en Formation Continue

Entrée en formation

- Vérifier sur votre espace personnel Pôle Emploi la prise en compte de votre entrée en formation
- Recueillir le document d'émargement auprès du service FC de l'ESPE

Pendant la formation

- Signer votre feuille d'émargement par demi-journée et faire émarger les intervenants lors de chaque séance
- Déposer votre feuille d'émargement auprès du service FC
- Actualiser votre situation (obligation mensuelle) sur votre espace personnel Pôle Emploi
- Régler vos frais de formation en cas d'inscription en FC



Toute absence ou congé durant la formation doit être déclaré

Fin de formation

- Répondre aux enquêtes de satisfaction et de suivi proposées par l'Université
- Actualiser votre situation (retour à l'emploi/recherche d'emploi) et reprendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi